

**ANNEXE 51-102A3**  
**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

**1. Dénomination et adresse de la société**

Inco Limitée  
145 King Street West  
Suite 1500  
Toronto (Ontario)  
M5H 4B7

**2. Date du changement important**

Le 20 juillet 2006

**3. Communiqué**

Le 20 juillet 2006, Inco Limitée (« Inco ») a publié un communiqué au sujet des changements importants dont il est question dans la présente déclaration par l'intermédiaire de Canada Newswire et l'a déposé sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »).

**4. Résumé du changement important**

Le 20 juillet 2006, Inco et Teck Cominco Limited (« Teck ») ont accepté une ordonnance (l'« ordonnance ») rendue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») le même jour, prévoyant que le régime de droits des actionnaires d'Inco (le « régime de droits d'Inco ») daté du 14 septembre 1998, dans sa version modifiée, cessera de s'appliquer à 16 h 30 (heure de Toronto) le mercredi 16 août 2006 (l'« heure d'entrée en vigueur »).

**5. Description circonstanciée du changement important**

Le 20 juillet 2006, Inco et Teck ont accepté l'ordonnance que la CVMO a rendue le même jour, prévoyant que le régime de droits d'Inco cessera de s'appliquer à l'heure d'entrée en vigueur. Par conséquent, l'audience devant la CVMO qui était auparavant prévue pour le vendredi 21 juillet 2006 aux fins de l'examen de la demande d'interdiction d'application du régime de droits d'Inco présentée par Teck n'a pas eu lieu.

**6. Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet.

**7. Information omise**

Aucune.

**8. Membre de la haute direction**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Simon A. Fish, vice-président directeur, directeur du contentieux et secrétaire d'Inco, au 416 361-7511.

**9. Date de la déclaration**

Le 25 juillet 2006.